Éviter la crise de l'élevage

Point de vue de l'APESS sur la situation de l'élevage en Afrique de l'Ouest depuis 2005

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ÉLEVAGE AU SAHEL ET EN SAVANE
APESS

Sommaire

L'élevage ouest-africain est-il en crise ? 3
Une offre de produits animaux qui excède ce qu'en disent les statistiques
Le problème de l'adéquation entre l'offre et la demande
De nombreuses idées reçues 5
Le prétendu archaïsme des exploitations familiales d'élevage
La mobilité comme bouc émissaire
La prétendue supériorité des fermes « modernes » 6
La diversité des exploitations familiales non prise en compte 7
L'importance de mieux comprendre ce qui se passe à la base
Pourquoi la crise nous guette ? 9
Parce que les difficultés s'accumulent sur le métier d'éleveur
Parce que les politiques sont inadaptées 11
Parce que les investissements publics manquent cruellement 13
Que faudrait-il faire ? 17
Il faut réformer les politiques nationales
Il faut davantage de coopération entre les États 19
Il faut une politique régionale de l'élevage plus ambitieuse 20
Quelques références utiles 23

Introduction

La célébration des dix ans de l'ECOWAP constitue un bon moment pour réaliser un point d'étape. Il s'agit d'évaluer la situation au regard de l'esprit et des promesses contenues dans le document fondateur de l'ECOWAP en 2005, qui affirmait vouloir soutenir le développement et la modernisation de l'agriculture au sens large (élevage compris) en misant notamment sur les exploitations familiales. Cette vision initiale rejoignait la vision des éleveurs membres de l'APESS cherchant à promouvoir un « élevage familial moderne de vie contribuant à une société de bien être ».

Un bilan exhaustif est difficile, parce que la mise en œuvre de l'ECOWAP a été longuement retardée, et que l'on manque de recul historique pour apprécier l'impact de politiques dont les effets peuvent se faire sentir plusieurs années après leur lancement.

Ce qui fonde le point de vue de l'APESS défendu ici c'est à la fois les analyses de ses membres et les connaissances spécifiques que l'association a rassemblées. L'APESS a en particulier réalisé des études et des travaux sur les sujets suivants : l'évolution des modes de vie et de production des familles d'éleveurs en zones de Sahel et zone de savanes, le financement des politiques de l'élevage dans les pays sahéliens, l'analyse de l'impact des politiques commerciales régionales sur la filière « lait local », les innovations techniques et économiques dans les filières bétail-viande, les dispositifs d'éducation et d'apprentissage pour des éleveurs en mouvement.

Il est important pour l'APESS de saluer avant toute chose le dynamisme et l'écoute attentive et constructive dont ont fait preuve ces dernières années la CEDEAO et d'autres acteurs régionaux importants comme le Hub Rural, le ROPPA et le RBM.

Novembre 2015

L'élevage ouest-africain est-il en crise ?

Une offre de produits animaux qui excède ce qu'en disent les statistiques

Souvent les éleveurs dits «traditionnels » ne sont pas reconnus comme des acteurs économiques à part entière, et ils ignorent eux-mêmes ce qu'ils apportent à l'économie. Pourtant de nombreuses études récentes prouvent à quel point l'élevage — et en particulier les modèles de production pastoral et agropastoral, qui concentrent la majorité de l'offre de produits animaux locaux — représente des apports cruciaux pour l'économie de la région dans son ensemble.

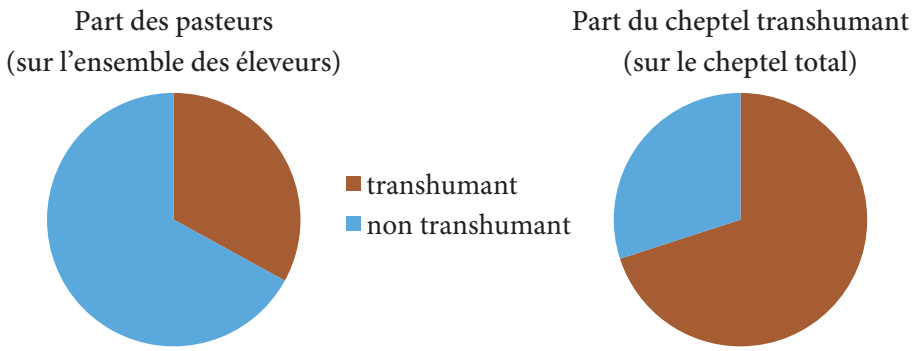

Importance de la transhumance : exemple du Niger (IIED, 2010)

Selon l'OCDE, si on comptabilisait la contribution de l'élevage à l'agriculture (fumure, attelage), ainsi que d'autres services (sous produits, épargne), la contribution totale de l'élevage au PIB agricole dans les pays sahéliens passerait de 30 à 50 %.

Il est fréquent que la croissance du cheptel soit également sous estimée. Après le recensement du cheptel organisé en 2008 on s'est rendu compte qu'au Niger le nombre de têtes « réel » équivalait au double de ce que déclaraient les statistiques officielles. Le cheptel ovin et caprin notamment a connu un véritable boom dans les principaux pays producteurs depuis les grandes sécheresses et ce, malgré les crises climatiques à répétition.

Enfin de l'avis de plusieurs experts, les flux réels de bétail entre les pays sahéliens et les pays côtiers sont largement supérieurs à ce qu'en disent les chiffres officiels : « les statistiques officielles ne représentent probablement en moyenne qu'environ un tiers des transactions réelles en valeur » (Josserand 2013). Les transactions de l'élevage entre les pays ouest-africains auraient doublé entre 2000 et 2010. Rappelons qu'avec les produits miniers et le coton, le bétail (vendu principalement sur pieds) est parmi les premiers postes d'exportation des pays enclavés sahéliens. Il s'agit du premier produit échangé dans la région.

Le problème de l'adéquation entre l'offre et la demande

Globalement, selon les chiffres régulièrement cités l'offre régionale en produits animaux, certes croît, mais pas suffisamment pour suivre l'accélération de la demande : « avec une croissance annuelle estimée à 4 %, la demande en produits animaux au Sahel et en Afrique de l'Ouest devrait augmenter de plus de

250 % d'ici 2025 alors que le taux de croissance de l'offre en produits animaux est estimé à 2 % actuellement » (OCDE, 2008). En cause, le boom démographique régional sans précédant, l'urbanisation (en particulier sur la bande côtière), l'évolution corrélée des comportements alimentaires ainsi que le développement constant des importations de produits animaux, en particulier en ce qui concerne les produits laitiers et la volaille.

Cependant, la question de la couverture de la demande ne se pose pas dans les mêmes termes selon les produits. Les produits animaux (si l'on exclut la question du poisson) renvoient schématiquement à l'élevage de bétail (production de viande rouge et de produits laitiers), et à l'élevage de volaille (production de viande blanche et d'œufs).

Si l'on ne regarde que l'offre régionale en viande rouge : elle est constituée principalement de bovins, caprins, ovins. Elle connait une croissance de 2 % à 3 % par an. Jusqu'aujourd'hui cette offre couvre la demande régionale (des villes de la bande côtière en grande partie) et les importations de viande rouge extrarégionales sont aujourd'hui négligeables. Pour simplifier, les pays sahéliens (exportateurs) sont en mesure de couvrir la demande des pays côtiers (importateurs). Mais pour combien de temps ?

En revanche, si l'on regarde l'offre régionale en produits laitiers on constate qu'elle ne couvre pas aujourd'hui la demande et que les importations de poudre de lait sont en croissance constante dans l'ensemble de la région. Selon certaines analyses, l'offre locale pourrait davantage couvrir la demande en saison humide si on parvenait à la collecter et si les prix des poudres de lait étaient plus élevés. En revanche, durant la période sèche, quand le disponible fourrager ne devient plus suffisant pour la production laitière, l'offre ne peut pas aujourd'hui répondre à la demande sans que soient prises des mesures de soutien.

Enfin si l'on regarde l'offre régionale en produits avicoles, qui connait pourtant une croissance beaucoup plus forte de 8 à 10 % par an, on doit convenir qu'elle ne couvre pas la demande urbaine et que les importations de volaille, souvent en provenance d'Amérique latine, sont en croissance importante dans de nombreux pays. Le Sénégal est toutefois une exception : après avoir longtemps importé de la viande de volaille, la filière locale s'est beaucoup développée suite à la fermeture des frontières induite par la grippe aviaire. En quelques années, le pays est devenu autosuffisant en volaille.

L'APESS s'intéresse principalement aux éleveurs de bétail, mais on ne peut séparer complètement les problématiques du bétail et de la volaille. En effet, de manière générale dans la sous région on observe une plus grande consommation des viandes blanches au détriment des viandes rouges : il y a une forte concurrence entre ces deux types de viande. Par conséquent, si les potentialités sont grandes, la filière bétail-viande sahélienne est soumise à une concurrence croissante. C'est ce qui fait dire au CILSS en 2010 : « si les opérateurs économiques sahéliens ne s'organisent pas rapidement, la viande d'Afrique australe pourrait inonder leur marché dans les 20 prochaines années ».

De nombreuses idées reçues

De nombreux décideurs de la région expliquent simplement ce problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande urbaine en reportant la responsabilité sur le modèle dit traditionnel (pastoral et agropastoral), considéré comme peu productif, archaïque et devant être remplacé au plus vite par un modèle de production intensif basé sur des « fermes modernes » (races améliorées, stabulation toute l'année, utilisation de sous produits agro industriels pour l'alimentation animale etc.). Aux yeux de l'APESS, ces décideurs font surtout la preuve de leur méconnaissance à la fois des évolutions en cours de l'élevage lié à la tradition et des réelles potentialités des « fermes modernes ».

Le prétendu archaïsme des exploitations familiales d'élevage

De nombreux décideurs se trompent en s'imaginant que les éleveurs ne veulent pas évoluer, se moderniser, qu'ils sont figés dans une tradition séculaire. La réalité est tout autre. Les exploitations familiales d'éleveurs sont en pleine mutation. Certaines s'en sortent mieux que d'autres. Mais toutes se sont adaptées au contexte d'aujourd'hui. Il n'est pas possible d'être éleveur aujourd'hui comme l'étaient les pasteurs hier.

Les éleveurs liés à la tradition ont par exemple largement adopté les nouvelles technologies. Selon les analyses de l'APESS, les dépenses de téléphone représentent le premier poste de dépenses dans le budget des familles d'agropasteurs. Par ailleurs on observe que les jeunes, qui s'adaptent plus vite, sont aujourd'hui plus productifs que leurs ainés.

De même, les exploitations familiales développent des stratégies économiques et sociales (qui sont de mieux en mieux documentées) pour faire face aux aléas climatiques, économiques et politiques, assurer leur sécurité alimentaire. Non seulement les troupeaux ont pu être reconstitué après chaque grande sècheresse, mais la production a fortement augmenté. Les études de l'APESS permettent d'identifier quelques uns des ressorts de cette résilience.

La mobilité comme bouc émissaire

De nombreux décideurs se trompent en s'imaginant que les éleveurs ne veulent pas se fixer sur des terres. L'APESS soutient au contraire une forme de semi sédentarisation et les pasteurs d'aujourd'hui sont en réalité pour la plupart devenus des agropasteurs qui pratiquent aussi bien l'agriculture que d'autres activités rurales dans les localités. Ils sont donc en partie sédentaires. D'ailleurs de plus en plus d'agropasteurs ont recours à des techniques de culture et de conservation de fourrage. Les résultats donnés par les expérimentations de l'APESS en matière de culture fourragère sont très éloquents.

Mais ces décideurs se trompent également en s'imaginant qu'on peut sédentariser complètement les éleveurs. On peut certes canaliser les mouvements des éleveurs. On peut les amener à se sédentariser partiellement. On ne peut pas arrêter le mouvement des éleveurs. Non pas parce qu'ils ne le veulent pas mais parce que dans les zones pastorales on ne dispose pas du fourrage et de l'eau nécessaires à la stabulation toute l'année. Ou alors à des coûts inabordables.

On réduit souvent le pastoralisme et la mobilité du bétail à un facteur de conflit, notamment dans les pays d'accueil. Mais les décideurs des pays côtiers ont-ils songé à tous les échanges dans la région qui sont justement liés directement ou indirectement à la mobilité des pasteurs ? Ont-ils songé aux retombées fiscales des marchés à bétail pour les communes, à l'emploi généré par les métiers de l'élevage et à toute l'économie induite par le pastoralisme dans les zones d'accueil (ventes des produits vétérinaires et des aliments de bétail, approvisionnement en animaux de trait et de traction ; dévelop-

pement des activités d'embouche ; développement des filières laitières locales ; valorisation artisanale des sous produits de l'élevage…). De même, l'élevage transhumant apporte des éléments de fertilisation des terres et de conservation des sols.

La prétendue supériorité des fermes « modernes »

Souvent les mêmes décideurs fantasment sur un modèle de développement de l'élevage agroindustriel intensif et sédentaire, sur un modèle de ranch ou de fermes modernes sans réaliser que beaucoup de tentatives d'implantation de ces modèles ont échoué dans la région et sans considérer le coût que peut représenter l'exploitation selon un tel modèle.

De manière générale, les modes de productions extensifs sont décrits comme ayant de faibles taux d'exploitation. Mais ils sont aussi caractérisés par des coûts de production très faibles, ce qui rend le bétail sahélien fortement compétitif sur le marché régional. C'est grâce à la transhumance que la viande sahélienne reste peu chère à la consommation, et compétitive. Les terres de parcours sont généralement perçues comme des terres vierges ou improductives. Mais il importe de démontrer avec force toute la valeur économique de ces espaces. APESS a réalisé des premiers travaux dans ce sens. Il serait intéressant de les prolonger et de les vulgariser.

Il ne s'agit pas de nier en bloc l'efficacité des fermes modernes. Mais elles ne pourront à elles seules relever le défi de la réponse à la demande et du changement climatique. Il manque aujourd'hui un accompagnement réel à une modernisation de l'élevage lié à la tradition, qui a fait davantage la preuve de ses capacités de résilience dans des environnements hostiles. En effet les agro-pasteurs d'aujourd'hui mettent en œuvre des stratégies mixtes et tissent des solidarités qui assurent leur résilience. C'est d'ailleurs pour faire face aux aléas, à la pénurie d'eau et de fourrage que les pasteurs se déplacent même si la culture fourragère et le stockage de foin leur permettent également de faire face aux périodes de sécheresse. Les recherches de l'APESS montrent aussi à quel point le capital social des familles est crucial dans leur équilibre (qualité, organisation des ressources humaine, entente au sein des familles, réseaux de solidarité).

La diversité des exploitations familiales non prise en compte

Souvent les concepteurs des politiques confondent les types d'exploitations familiales et s'imaginent que la réalité des exploitations familiales est homogène. Or les différences sont très grandes selon les ménages. Selon les études de l'APESS, les exploitations familiales se divisent fondamentalement en 3 types, classés selon leur capacité à couvrir leurs besoins alimentaires sur 12 mois : les exploitations en déficit (majoritaires, ne couvrant leurs besoins alimentaires avec leur production que sur une partie de l'année), les EF en équilibre instable, les EF excédentaires. Ainsi il existe des exploitations agropastorales semi intensives, à même d'approvisionner par exemple les unités de transformation du lait local.

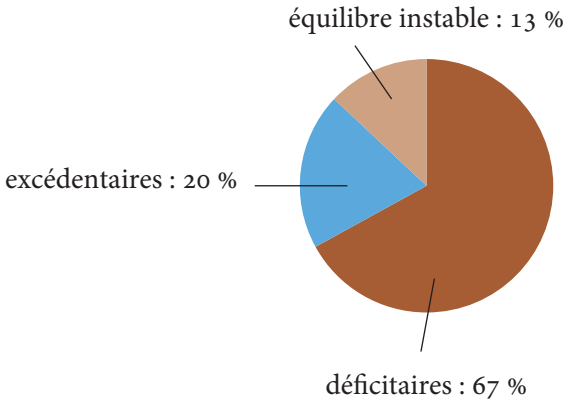

De grandes différences entre les EF (APESS 2013)

L'importance de mieux comprendre ce qui se passe à la base

Pour lutter contre tous ces préjugés et améliorer la programmation des politiques, il importe de créer des outils qui fassent voir les apports économiques, sociaux et environnementaux de l'élevage et ses contraintes.

Du point de vue de l'APESS, pour appréhender la réalité de l'élevage et pour apprécier la pertinence des politiques à l'œuvre, on ne peut s'en tenir à des visions statistiques maniées à l'échelle macro. Il importe d'abord d'aller regarder à la base, au niveau des familles d'éleveurs, ce qui se passe. Car c'est à ce niveau que tout se joue.

L'APESS a réalisé un effort important pour « photographier » la réalité sociale et économique vécue à la base par ses membres. Elle a développé une technique particulière, dite des « bilans simplifiés », pour mener des études fines, à l'échelle des familles. En 2013, elle est allée à la rencontre de 130 familles pour les interroger et faire le point en détail sur leur mode de vie et leur mode de production : la famille a-t-elle pu se nourrir pendant toute l'année avec sa production animale et végétale ? Quelles sont les stratégies de développement et les projets d'avenir de ces familles ? À chaque entretien, l'APESS n'a pas interrogé uniquement les chefs de famille mais aussi les épouses, les frères et les enfants. De ces études, l'APESS ne peut tirer une vision générale de l'ensemble des systèmes d'élevage de la région Afrique de l'Ouest mais elle peut fournir un aperçu édifiant de la réalité vécue des agropasteurs de la zone soudano-sahélienne.

Pourquoi la crise nous guette ?

Parce que les difficultés s'accumulent sur le métier d'éleveur

Aux yeux de l'APESS, les raisons pour lesquelles l'élevage est au bord de la crise en Afrique de l'Ouest, sont plus structurelles. En clair, il est de plus en plus difficile aux éleveurs de pratiquer leur métier. Les conditions de vie et de production des pasteurs se dégradent et les difficultés s'accumulent. Il s'agit de prendre la mesure de l'urgence de la situation et des tensions possibles si rien ne change. En effet on risque d'aller au devant d'un véritable gâchis à la fois économique, environnemental, et surtout social et humain.

Les causes de cette dégradation des conditions de vie et de production sont bien connues et de plusieurs ordres : climatiques (crises à répétition) ; démographiques, territoriales (extension des villes) ; agricoles (extension des terres agricoles et conflits croissants avec les agriculteurs) ; économiques (prix non incitatifs à la production et à la vente), politiques (développement de l'insécurité physique dans les zones reculées).

Changement du climat

D'abord les sécheresses à répétition. La partie sahélienne de la CEDEAO, région d'élevage, est particulièrement soumise aux aléas et aux changements du climat. En dix ans, la zone a connu cinq crises alimentaires majeures : 2002, 2005, 2008, 2010, 2012. Il faut savoir qu'une sécheresse présente des effets parfois irrémédiables et en tous cas de très long terme sur le secteur de l'élevage. Un agriculteur victime d'une sécheresse ne perd pas sa terre : aussi durement soit-il touché, son capital reste. L'éleveur qui a perdu son cheptel ne pourra jamais se relever. La courbe des bovins comparée à la courbe de la population rurale montre les effets à long terme des crises sur l'élevage. On voit en particulier que l'élevage bovin ne s'est jamais vraiment remis des grandes sécheresses des années 1970 et 1980. Heureusement que les crises sont de mieux en mieux anticipées, que les plans d'urgence fonctionnent plus ou moins et qu'ils commencent à prendre en compte la question pastorale. Mais on s'aperçoit aussi qu'en cas de grande sécheresse du type de celle de 1974, la région ne serait pas outillée pour y faire face. Les tendances actuelles de l'évolution du cheptel (120 millions de bovins, 400 millions de petits ruminants, 650 millions de volailles aujourd'hui) laissent entrevoir une situation potentiellement explosive, si l'on imagine des millions d'animaux sahéliens qui se présenteraient aux frontières des pays côtiers.

Pression foncière

Les recherches de l'APESS révèlent à quel point la question du foncier est de plus en plus critique pour les pasteurs (reconnaissance des droits d'accès à l'herbe et à l'eau, et dégradation de la fertilité des sols). Par exemple, les aires de pâturage, les couloirs de passage, les pistes de transhumance et les enclaves pastorales sont « colonisés » par des champs ou des propriétés privées de nouveaux acteurs (commerçants, fonctionnaires, élus). Les terres de pâturage ne sont généralement pas reconnues comme des terres mises en valeur et restent de ce fait ouvertes librement à d'autres formes d'utilisation sans que les éleveurs puissent se prévaloir d'un droit reconnu sur leur utilisation.

Dans la région, il semble bien que les législateurs aient échoué sur les questions foncières, car bien souvent le droit coutumier reste le plus fort. Quel que soit le texte ou règlement formel adopté au niveau national, c'est le droit coutumier qui reste appliqué au niveau local. Si le chef coutumier interdit le passage à un éleveur et son troupeau, celui-ci aura beau contester sa décision en invoquant telle ou telle loi, il ne passera pas.

Aussi il semble que les seuls espoirs dans le domaine foncier se situent au niveau des collectivités décentralisées et non au niveau régional. D'ailleurs on a bien vu les réticences des États auxquelles a été

confrontée la CEDEAO lorsqu'elle a voulu intervenir en matière foncière.

Enfin la crise alimentaire de 2008 a incité les gouvernements à adopter des politiques céréalières volontaristes et des investissements hydrauliques qui ont généralement aggravé la pression foncière sur les espaces pastoraux. Parallèlement de nouvelles terres ont été mises en culture pour répondre à la demande, encore au détriment des pasteurs. De plus, le développement des transactions foncières à grande échelle a beaucoup impacté les zones pastorales. On observe des cas d'appropriation privative des pâturages en particulier au Niger, au Mali et au Sénégal.

Faiblesse des revenus

Ensuite les prix de vente des produits animaux sont trop faibles. L'organisme Sapaa, lié à la FAO, affirme qu'au Mali comme au Burkina Faso, les prix de vente du bétail ne sont pas incitatifs pour les producteurs sur la période récente. De même si on regarde la filière lait, le prix du lait local équivaut souvent à deux fois le prix du lait reconstitué à base de poudre de lait importé. Or l'orientation de politique commerciale est de maintenir un taux de protection très faible (5 %) à faible (10 %) pour les produits laitiers.

Et la fin des quotas laitiers en Europe ne pourra que contribuer à accroître la pression à la baisse sur les prix d'importation de poudre de lait et donc, indirectement, sur le prix du lait local payé aux producteurs. Il est très probable que les prix mondiaux redescendent à des niveaux très inférieurs aux niveaux relativement élevés des dernières années. De fait, on assiste depuis avril 2014 à une chute du prix mondial du lait. Il ne s'agit pas de stopper l'importation de lait en poudre car aujourd'hui l'offre locale ne pourrait couvrir la demande urbaine, notamment en saison sèche. Il faudrait plutôt étudier le moyen de réduire cet écart de prix, du moins dans la période de disponibilité fourragère, afin de donner toute sa chance à la filière lait de brousse.

En conséquence, les activités agropastorales ne suffisent plus à nourrir les éleveurs. En moyenne les familles ne couvrent leur besoin alimentaire par leur production animale et végétale que moins de dix mois sur douze. Seules 20 % des exploitations visitées par l'APESS dégagent des excédents. Puisque les activités d'élevage ne suffisent plus à nourrir les familles, celles-ci ont diversifié leurs activités. C'est pour beaucoup les femmes qui assurent les compléments de revenus nécessaires. Comme dans les exploitations agricoles, le rôle des femmes dans les exploitations d'éleveurs est essentiel et souvent minoré. Elles développent des actions de commerce ou de transformation (autour du lait par exemple) et de nombreuses actions non agropastorales (très diversifiés : petit commerce, artisanat pour les femmes, transport, maraboutage, orpaillage pour les hommes).

Tensions sociales

Cette dégradation des conditions de vie et de production des pasteurs se traduit par des tensions croissantes dans les familles et avec les communautés voisines. Les 1200 enquêtes menées au niveau de l'ANOPER témoignent de l'inquiétude des familles quant à l'avenir, et notamment autour du devenir des enfants. Elles doutent que ceux-ci reprennent l'activité pastorale. Elles déplorent la consommation croissante de drogues et le départ de plus en plus de jeunes au Nigeria, en direction de réseaux extrémistes. Lorsque ces jeunes reviennent au Bénin, ils se mettent à prêcher et entrent en conflit avec les imams locaux. Cette dimension idéologique et religieuse est clé pour l'avenir du pastoralisme. Globalement, le discours actuel sur le pastoralisme est essentiellement centré sur les aspects économiques, et très peu sur les enjeux sociaux et les dynamiques au sein des familles. Enfin le contexte de la transhumance (notamment transfrontalière) est marqué par l'aggravation de l'insécurité sous différentes formes qui dépassent de loin les conflits traditionnels entre agriculteurs et éleveurs. On constate que le maillage du territoire par les forces de sécurité est très lâche, particulièrement dans les zones pastorales. Lorsqu'elles sont présentes, elles sont en faibles effectifs et généralement sous-équipées pour assurer leur mission. Il semble que les États aient abandonné les zones les plus reculées.

Parce que les politiques sont inadaptées

Des droits reconnus mais non appliqués

Tout n'est pas négatif dans les politiques d'élevage qui sont mises en œuvre dans la région depuis 10 ans. Si l'on regarde les législations, le cadre institutionnel de l'élevage dans les pays sahéliens, on ne peut nier que la cause pastorale a avancé. En particulier tous les pays sahéliens disposent aujourd'hui d'une législation qui explicite et défend les droits des pasteurs. En témoignent la Charte pastorale au Mali, la Loi d'orientation sur le pastoralisme au Burkina Faso, l'Ordonnance sur le pastoralisme au Niger… Dans cette dernière il est notifié en son article 3 que la mobilité «est un droit fondamental des éleveurs, pasteurs, nomades et transhumants, reconnu et garanti par l'État et les collectivités territoriales ». De même, grâce à l'implication des organisations d'éleveurs, le code adopté au Niger est apparu innovant par bien des aspects.

Sur le plan institutionnel, presque tous les pays sahéliens disposent aujourd'hui d'un ministère spécialement dédié à l'élevage et d'une politique spécifique, ce qui témoigne d'une prise de conscience de l'importance de ce secteur économique. Enfin, dans plusieurs pays, la décentralisation est assez avancée et change la gouvernance des ressources agropastorales (sur le foncier, la maîtrise d'ouvrage des puits pastoraux publics, la gestion des conflits etc.).

Malheureusement on note un important problème de mise en œuvre des législations favorables aux pasteurs quand elles existent. Souvent les décrets d'application ne sont pas adoptés (au Niger, seulement 3 décrets d'application sur 14 ont été adoptés depuis 2012). On note par ailleurs des lacunes aux législations pastorales : un déséquilibre entre les

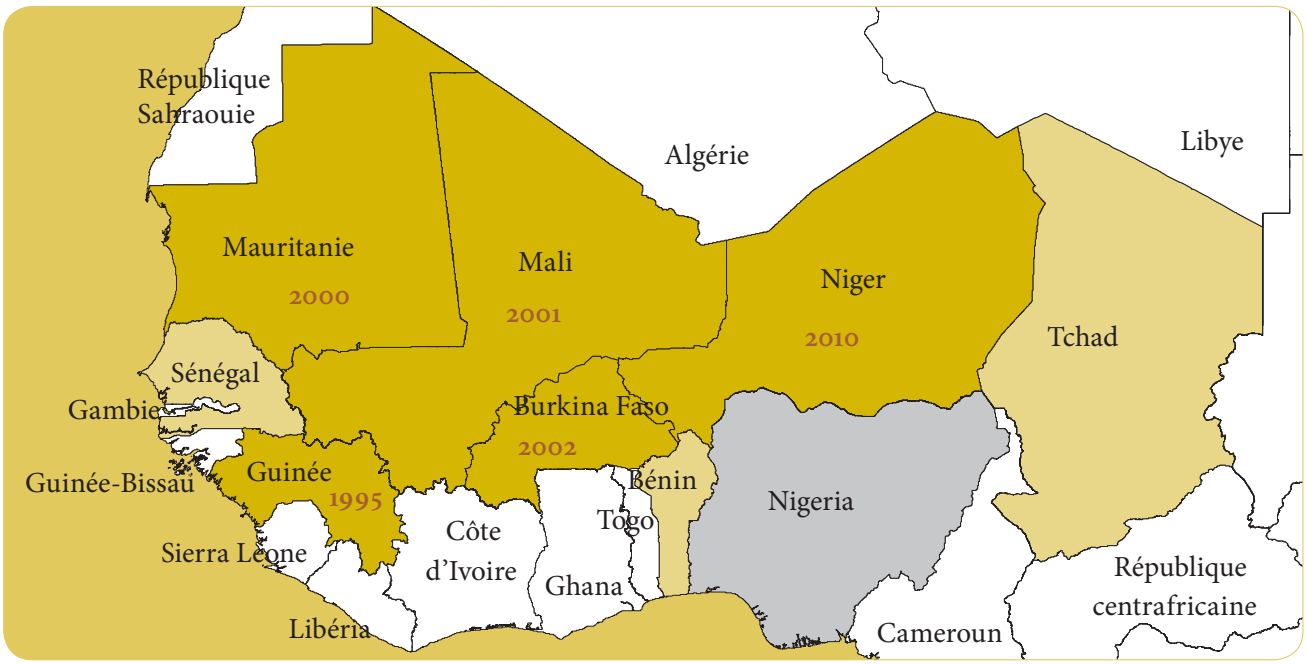

Pays ayant adopté une législation pastorale

1995 Année d'adoption de la législation pastorale

Pays où une législation pastorale est en cours d'élaboration

Au Nigeria, des législations pastorales existent dans le Nord du pays. Ces législations visent à cantonner les éleveurs dans des espaces réservés à l'élevage (11 États), limitant ainsi le déplacement des animaux entre les États.

État des lieux de l'adoption de législations pastorales en Afrique de l'Ouest (RBM 2014)

droits reconnus aux pasteurs et aux agriculteurs, l'existence d'une pléthore d'organes de pilotage et de gestion des ressources naturelles, une incohérence entre certaines dispositions de la législation pastorale et celles d'autres textes sectoriels, un faible degré d'appropriation des législations pastorales par les éleveurs. Concernant la décentralisation, les nouvelles collectivités territoriales sont, la plupart du temps, victimes de moyens extrêmement limités et ne prennent encore en compte qu'une infime partie de la mobilité. Via les marchés à bétail, les éleveurs contribuent pour beaucoup aux ressources fiscales de certaines communes mais rarement ces contributions s'accompagnent de réinvestissements publics significatifs en faveur de l'élevage.

La part belle aux « nouveaux acteurs »

Au regard des agropasteurs, les politiques mises en place dans les pays ont davantage promu les nouveaux acteurs (investisseurs urbains, fonctionnaires, hommes d'affaires) que les exploitations familiales. Au-delà des textes juridiques, des discours et des politiques affichées dans les pays sahéliens, le pastoralisme demeure très peu intégré dans les mesures effectives qui sont prises sur le terrain. Pour nombre de pays côtiers le pastoralisme est tout simplement absent. Tout se passe comme si derrière les beaux discours, les politiques adoptaient une vision selon laquelle les modes de production liés à la tradition n'ont pas leur place. En cela elles ne sont pas conformes à l'esprit initial de l'ECOWAP. De fait, les différentes politiques restent majoritairement axées sur la promotion des techniques de production (semi) intensives (insémination artificielle, stabulation, amélioration génétique etc.). Plusieurs gouvernements soutiennent l'émergence de fermes ou des ranchs « modernes », notamment en périphérie des villes. On voit certes naître de projets qui s'intéressent à l'aval des filières et à la transformation, en particulier dans la filière lait, mais ils sont rarement axés sur l'approvisionnement en lait de brousse.

Un ciblage des dépenses contraire à l'esprit de l'ECOWAP

Nouveaux acteurs Exploitations familiales

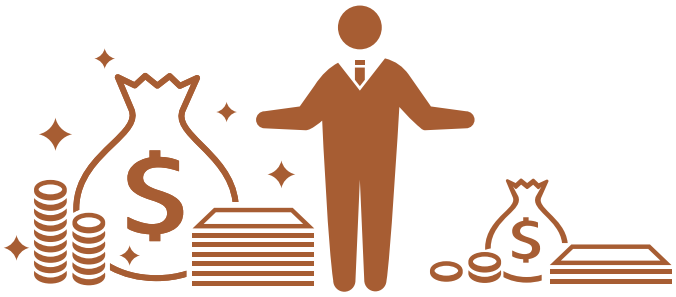

Quel bilan du soutien à l'exploitation familiale ?

L'exemple de la filière laitière

L'exemple de la filière laitière est éloquent pour illustrer l'inadaptation des politiques. La stratégie globale que l'on observe dans les pays suite à la crise de 2008 est une stratégie de relance de la production laitière locale via l'intensification en direction de « fermes modernes ». Les appuis des États à la production locale se limitent souvent à des programmes d'insémination artificielle, d'accès à des soins vétérinaires et à des concentrés subventionnés, avec des résultats très incertains (coûts de production très élevés, notamment en matière d'alimentation animale). Pourtant les blocages fondamentaux que rencontrent

les agropasteurs se situent à un tout autre niveau : notamment manque de fourrage en saison sèche, insuffisance des circuits de collecte du lait de brousse.

Or on assiste au développement de mini laiteries grâce à des initiatives incluant des OP, des projets, et des appuis d'ONG, mais ces initiatives ne semblent pas intéresser les États. Ces projets ont pourtant un assez bon taux de réussite, et contiennent des innovations notamment en matière d'alimentation animale. Le problème de l'alimentation des animaux touche aussi bien les agropasteurs que les fermes périurbaines. Ces expériences illustrent les possibilités d'évolution de la filière et ces capacités d'adaptation lorsqu'il existe un débouché assuré à travers la collecte par des entreprises de transformation et des soutiens pour faire évoluer les conditions de production.

Pour la filière lait local, l'enjeu est la collecte

Il existe aussi une production laitière urbaine et périurbaine dans des fermes intensives, mais elle ne représente que 2 % de la production. L'essentiel du lait local collecté et transformé est issu des systèmes agropastoraux semi-intensifiés. Le développement des filières lait local repose donc principalement sur un maillage territorial de collecteurs qui permettent d'approvisionner les unités de transformation local à partir du lait issu des systèmes agropastoraux. Bien que la consommation de produits laitiers soit en hausse, la filière lait locale peine à se développer. L'offre ne suit pas la demande urbaine et les importations de poudre ne font qu'augmenter à un rythme préoccupant. Signalons que de nombreuses industries laitières ont recours partiellement à l'approvisionnement en lait local (à hauteur de 10 à 50 %). Mais il est très difficile de commercialiser des produits laitiers toute l'année en collectant du lait local, principalement pour des raisons 1) de ruptures d'approvisionnement durant la saison sèche, 2) de coût et de difficulté de la collecte. Par ailleurs il existe un énorme « gâchis » de lait : les unités de transformation ne valorisent la production que d'un nombre limité d'éleveurs et ne collectent qu'une part très faible de la production commercialisable (1,6 % au Burkina et 7 % au Sénégal).

Parce que les investissements publics manquent cruellement

Ce manque de soutien aux exploitations familiales se traduit également par un manque de soutien financier général au secteur de l'élevage. L'APESS a mené une enquête spécifique sur 4 pays sahéliens, réputés pour être parmi les pays qui investissent le plus de toute l'Afrique dans leur secteur agricole (élevage compris), proportionnellement à leur budget total. On suppose que dans les pays côtiers, qui investissent proportionnellement beaucoup moins de ressources dans l'agriculture et dans l'élevage, l'analyse ci-dessous se vérifie et même s'accentue. Notons qu'il n'existe pas de système rigoureux et harmonisé de suivi des dépenses publiques affectées à l'agriculture et a fortiori à l'élevage. Les données hétérogènes et imparfaites dont on dispose sont pourtant convergentes.

L'investissement public décline, contrairement aux discours

L'investissement public dans l'agriculture, proportionnellement au budget général de l'État, décline sur la longue période, et ce déclin se poursuit dans la dernière décennie, y compris après la crise de 2008, moment après lequel il a été annoncé un grand retour de l'agriculture dans les priorités des gouvernements de la région. C'est uniquement au Sénégal que l'on observe une inflexion après cette date, dans le sens d'un effort financier effectivement supplémentaire.

Part des dépenses agricoles totales dans les dépenses publiques entre les décennies 1990 et 2010 (moyennes, tirées de ReSAKSS)

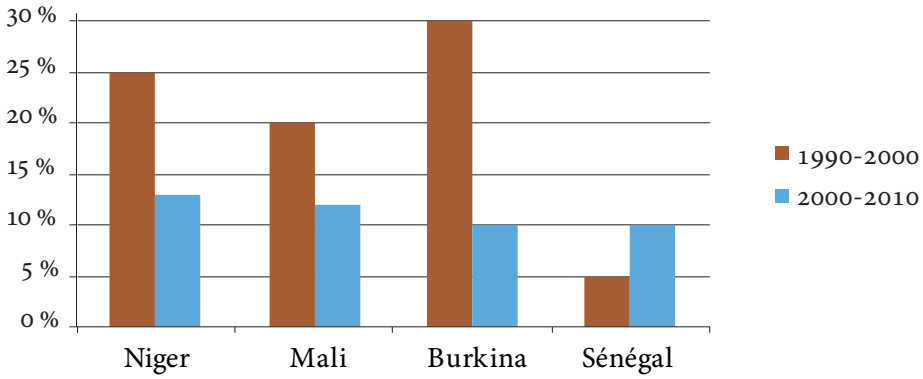

Des dépenses agricoles qui déclinent (APESS 2014)

Une très forte dépendance à l'aide dans le secteur agricole et de l'élevage

L'investissement dans l'agriculture est principalement le fait de l'aide internationale (entre 50 à 75 % des budgets agricoles). C'est aussi le cas des politiques de l'élevage. Les politiques agricoles au sens large des pays sahéliens sont très dépendante de l'aide et des bailleurs de fonds, qui ne sont pas toujours alignés sur les priorités nationales et généralement pas coordonnés entre eux. Ils affichent une volonté d'alignement mais comme les politiques sont peu précises, on peut souvent y rattacher n'importe quelle action. Il apparaît donc que les États ne se sont pas véritablement donnés les moyens de leurs actions, les PNIA apparaissant bien souvent comme une liste de programmes à financer par les bailleurs. L'élevage est pris en compte davantage au niveau de la programmation budgétaire régionale que nationale, mais toujours massivement sur ressources extra africaines (la CEDEAO ne contribuant qu'à hauteur de 17 %).

Part des budgets agricoles dans les budgets nationaux

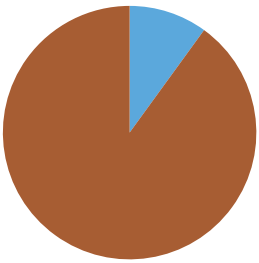

Part de l'aide dans les budgets agricoles

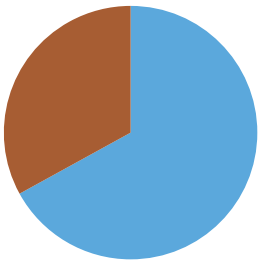

Le poids de l'aide : exemple des pays sahéliens

Un favoritisme pour les cultures végétales

La part du budget agricole affecté à l'élevage est très au dessous du poids de l'élevage dans l'économie des pays. On voit par exemple que l'élevage reçoit beaucoup moins de ressources que le coton dans un pays comme le Burkina Faso, alors qu'il pèse plus dans l'économie (en terme de PIB). Ce sous investissement patent dans l'élevage des pays sahéliens, qui cherchent pourtant à demeurer de grands pays d'élevage, est surprenant. Il est confirmé à la fois par la banque mondiale et la FAO (Sapaa).

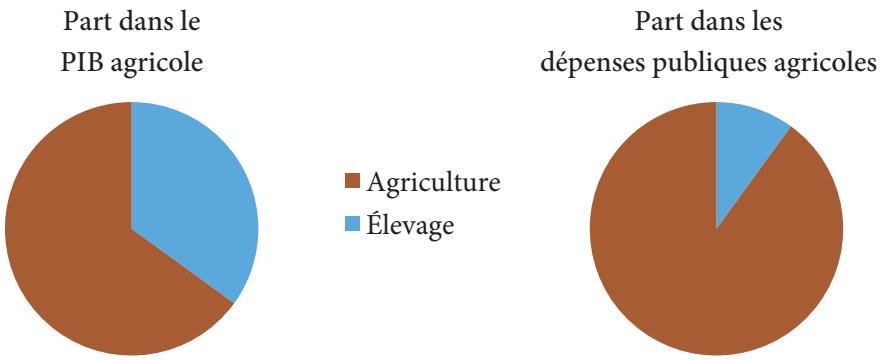

L'élevage laissé pour compte : exemple des pays sahéliens (APESS 2014)

Que faudrait-il faire ?

Il faut réformer les politiques nationales

Le modèle d'élevage que l'APESS défend est un « élevage moderne de vie ». En cela l'APESS cherche à accompagner une modernisation des exploitations familiales qui soit harmonieuse et en accord avec les valeurs fondamentales et la culture des agropasteurs. Pour répondre à une demande en produits carnés qui augmente vite et qui devient de plus en plus exigeante en qualité, il importe de moderniser les exploitations familiales, c'est-à-dire d'accompagner les transformations qui sont déjà à l'œuvre dans les exploitations. Qu'est-ce qu'une politique de modernisation des exploitations familiales ? Il s'agit d'une politique qui permet à chacun des trois types d'exploitations (déficitaires, intermédiaires, excédentaires) de s'élever à un stade d'amélioration.

Cibler les investissements sur les exploitations familiales (EF) en priorité

Les investissements publics d'aujourd'hui semblent généralement accorder la part belle aux « fermes modernes », aux ranchs et aux « nouveaux acteurs ». Cet état de fait est contraire à l'esprit de l'ECOWAP. Il importe de restaurer un équilibre en faveur des agropasteurs familiaux, qui fournissent aujourd'hui et qui fourniront demain le gros de l'alimentation dans la région.

Être à l'écoute des projets de transformation des EF

Chaque exploitation a sa propre vision de l'avenir, ses propres stratégies, ses projets, en fonction de ses potentialités et de ses contraintes. Il semble important d'imaginer des instruments de politiques qui suivent une approche par la demande, c'est-à-dire qui s'adaptent aux besoins des exploitants. Il existe par exemple des fonds de développement qui fonctionnent selon cette approche. Il existe aussi des méthodes de conseil (telles que les bilans simplifiés pratiqués par APESS) qui s'intéressent de près au projet de l'exploitation familiale dans son ensemble et qui cherchent à donner des réponses aux véritables questions stratégiques d'avenir que se posent chaque exploitation selon sa situation.

Permettre à chaque type d'EF d'accéder à un stade d'amélioration

Les politiques d'aujourd'hui dans les domaines agricoles et d'élevages témoignent en général d'une vision grossière et indifférenciée des exploitations familiales, comme si ce terme désignait un bloc homogène d'exploitations pauvres, peu avancées. La réalité est tout autre est les travaux d'analyse récents montrent qu'il existe au moins trois grands types d'exploitations, dont certaines sont au contraire avancées et déjà « modernes ». Il s'agirait d'affiner le ciblage des politiques de manière adaptées à chaque type d'EF car il est évident qu'une exploitation déficitaire n'a ni les mêmes besoins ni les mêmes perspectives qu'une exploitation excédentaire et qu'elle ne peut être accompagnée de la même manière (par exemple avec du crédit).

Sécuriser le foncier des pasteurs pour permettre la semi sédentarisation

Le foncier est un point crucial pour la modernisation car il conditionne l'investissement. Les pasteurs sont particulièrement lésés en la matière. Tous les pays sahéliens disposent aujourd'hui d'une législation qui explicite et défend les droits des pasteurs, mais cette législation comme on l'a vu elles sont rarement mises en œuvre. Pour ce faire, il importe de donner les moyens aux collectivités locales de faire appliquer le droit. Par ailleurs le foncier pastoral reste souvent absent des politiques des pays côtiers… et la transhumance est toujours perçue comme un problème chez la plupart des décideurs.

Une politique de modernisation des EF permet d'élever chaque type d'EF à un stade d'amélioration

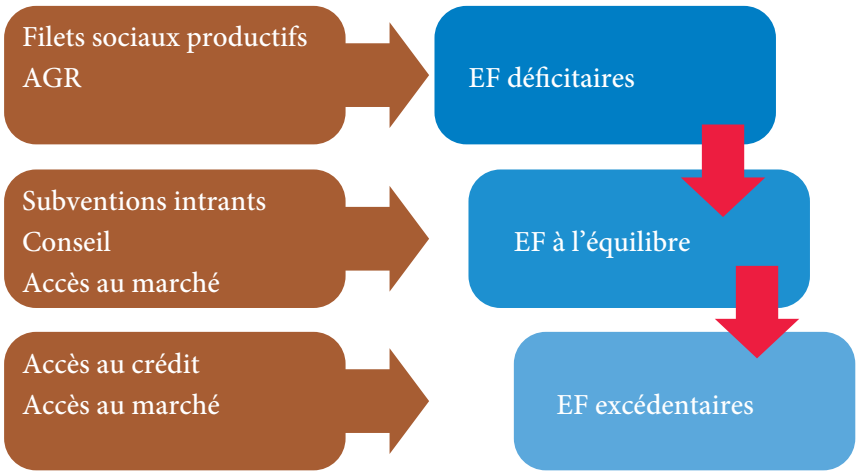

Exemple d'appuis différenciés selon les types d'EF

Introduire des innovations telles que la culture du fourrage

La modernisation passe également par des innovations, qui ne sont pas toujours synonymes de recours à des intrants chimiques ou des semences « améliorées ». En matière d'agropastoralisme, la pratique de la culture fourragère par exemple peut modifier en profondeur la performance d'une exploitation comme l'ont montré les expérimentations menées par l'APESS.

Orienter les investissements privés dans l'aval des filières

Les investissements privés dans l'agriculture et l'élevage ne se valent pas tous et ne comportent pas tous le même potentiel de stimulation des EF. Si l'on regarde la filière lait, il semble que les investissements privés les plus intéressants pour stimuler la modernisation soient ceux qui permettent aux exploitants d'accroître leurs débouchés et de valoriser leur production. Des incitations peuvent également être mises en place pour que les transformateurs s'approvisionnent en produits locaux.

Élever le TEC sur le lait

Il est vrai qu'aujourd'hui la production locale de lait ne peut couvrir les besoins, en particulier en période sèche. Il importe donc de créer des dispositifs permettant de protéger la production locale au moment ou elle existe sans compromettre l'approvisionnement aux périodes creuses. Puisque les frontières sont désormais communes aux différents pays de la région, cette mesure renvoie aux politiques commerciales adoptées au niveau de la CEDEAO.

Il faut davantage de coopération entre les États

La transhumance concerne tous les pays de la région

Le secteur élevage, organisé par delà les frontières, est celui pour lequel l'interdépendance entre les États de la région est la plus forte.Deux tiers de la viande produite dans la région provient des pays sahéliens et il s'agit du premier produit échangé entre les pays de la zone CEDEAO. À ce titre, l'élevage est le secteur économique par excellence qui justifierait une coopération entre les pays.

En effet l'élevage n'est pas un enjeu uniquement sahélien. Les pays côtiers ont aussi des intérêts à la fois économiques et sociaux à ce que ce secteur soit géré efficacement. Les systèmes d'élevage mobiles exploitent et valorisent des territoires qui dépassent l'espace national et se fondent sur la complémentarité des ressources naturelles, des bassins de production et de consommation. Les complémentarités s'expriment à de multiples niveaux : complémentarités entre production agricole et élevage ; complémentarités dans le temps des productions fourragères et arbustives ; sécurisation de l'approvisionnement en fourrages du cheptel ; complémentarités entre bassins de production excédentaires et bassins de consommation déficitaires ; etc.

Réduire les divergences entre pays

Malheureusement, il existe une grande différence d'appréhension de l'élevage entre les pays côtiers, pour qui la transhumance transfrontalière et les importations de viande de bétail en provenance des pays sahéliens doivent se réduire, et les pays sahéliens qui souhaitent rester de grands pays d'élevage, en se fondant notamment sur un modèle d'élevage intensif. En effet les pays côtiers semblent vouloir en finir avec la transhumance transfrontalière, jugée archaïque et porteuse de conflits, et réduire la facture des importations en provenance des pays sahéliens. Ils développent des stratégies tournées vers la promotion des productions nationales, dans une vision centrée sur l'auto-approvisionnement. La Côte d'Ivoire figure parmi les principaux importateurs de bétail des pays sahéliens enclavés. Les données officielles de la Côte d'Ivoire font état de 660 209 bovins et 1 384 000 petits ruminants importés entre 2004 et 2009. Le PNIA met en avant cette dépendance des importations et le potentiel de production dans le pays pour développer un objectif centré sur l'amélioration de la couverture des besoins par la production nationale. Il n'évoque pas les questions liées à la transhumance des troupeaux sahéliens, et les enjeux liés à la stabilisation et à la sécurisation de l'élevage dans un cadre régional. Or il est permis de douter de la capacité des pays côtiers à couvrir leur demande en produits animaux.

Cette différence de vision stratégique entre pays sahéliens et pays côtiers est porteuse de tensions. Le déni général du poids de l'élevage transhumant en général, de l'avantage comparatif des pays sahéliens, de la complémentarité des pays ne permet pas de pacifier et de canaliser les échanges très importants qui existent et continueront d'exister entre les frontières.

Pour un agenda de coopération transfrontalière

C'est pourquoi il importe d'encourager une coopération transfrontalière accrue, d'une part sur un plan technique et opérationnel : travailler sur des agendas communs de la transhumance, clarifier les problèmes de fiscalité transfrontalière, s'accorder sur la continuité des couloirs entre les pays et leur matérialisation, améliorer l'éducation et la formation des populations pastorales en zones transfrontalières, renforcer les investissements pastoraux dans les zones transfrontalières (les couloirs de passage sont des zones orphelines de financement). D'autre part il importe de travailler sur une vision stratégique du développement de l'élevage à l'échelle régionale, au-delà des visions nationales.

Il faut une politique régionale de l'élevage plus ambitieuse

La question de l'élevage a longtemps été en sommeil au niveau régional. Le plan d'action pour le développement et la transformation de l'élevage dans l'espace CEDEAO n'a été élaboré qu'en 2010 et n'a pas été appliqué. La task force qui devait piloter sa mise en œuvre au niveau régional a été longtemps mise en sommeil. La guerre au Mali a cependant provoqué une prise de conscience du danger de propagation de la menace terroriste parmi les décideurs et leurs partenaires et entraîné un regain de volontarisme pour le développement des activités économiques dans les zones sahéliennes et en particulier pour le pastoralisme. L'année 2013 fut sans aucun doute un tournant. Jamais les pasteurs n'avaient entendu de telles déclarations de soutien en faveur de leur modèle de vie et de production. Les rencontres de Ndjamena en mai puis de Nouakchott en octobre ont abouti aux engagements suivants : « sécuriser les modes d'existence et les moyens de production des populations pastorales et d'accroitre le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30 % dans les six pays concernés au cours des cinq prochaines années, en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs, sous un horizon de 5 à 10 ans ». De ces rencontres est né un programme ambitieux, le PRAPS (250 millions de dollars sur 5 ans seront promis).

Ce programme, et plus généralement le « réveil » des décideurs et de leurs partenaires techniques et financiers autour de la question de l'élevage pastoral, a évidemment été très bien reçu par les éleveurs. Pourtant l'APESS considère que l'on peut aller plus loin, notamment dans la construction d'une véritable politique régionale de l'élevage : le PRAPS, qui reste pour beaucoup un programme lié à la Banque mondiale, focalise son attention sur les pays sahéliens alors que le problème du pastoralisme est éminemment transfrontalier et concerne la région dans son ensemble. Par ailleurs ce programme se fonde sur une opportunité offerte par un bailleur extérieur et non un véritable volontarisme et une vision promue à l'échelon intergouvernemental au travers des instances communautaires et de l'instrument politique commun à tous les pays de la région : l'ECOWAP.

L'APESS salue les efforts réalisés au niveau régional pour inclure les éleveurs dans les discussions (chose rarissime dans les pays) et les initiatives récentes qui ont été prises en soutien aux agropasteurs, tranchant avec une longue période de langueur sur ce sujet. Mais l'APESS attend de l'ECOWAP que conformément à son engagement, cette politique accompagne vraiment les exploitations familiales d'éleveurs sur la voie d'une modernisation respectueuse de leurs valeurs.

Comment ? Principalement en influençant les politiques nationales de l'élevage, amenant les décideurs à changer leur regard sur le secteur et en conduisant une politique de l'élevage commune plus active, plus contraignante pour les États et plus interventionniste en matière d'agropastoralisme.

Renforcer les compétences de la région en matière d'élevage

Le temps est venu d'ouvrir un débat sur les complémentarités et les avantages comparatifs des pays, les enjeux et la vision transnationale de l'élevage à 25 ans, le renforcement des compétences de la région et de la coopération entre pays (notamment entre pays sahéliens et côtiers) dans ce secteur stratégique. En Europe, la politique agricole commune se substitue aux politiques nationales alors qu'en Afrique de l'Ouest l'ECOWAP doit respecter le principe de subsidiarité. Pourtant il semble que concernant les secteurs de l'élevage et de l'agropastoralisme, tellement enchevêtrées entre les pays à cause de la mobilité du bétail, la politique régionale commune pourrait revêtir des compétences particulières. L'élevage pourrait être davantage perçu comme une cause régionale. Cette réflexion permettrait d'initier une véritable politique de l'élevage commune qui prenne à sa charge une part des investissements pastoraux transfrontaliers et d'intérêt multi-pays, incite les États à programmer des politiques de modernisation de l'élevage agropastoral ciblant en priorité les exploitations familiales (de manière différenciée selon les types, et renforce l'articulation entre l'UEMOA et la CEDEAO.

Mettre à plat la question du financement

Aujourd'hui la question de l'accès au crédit (et aux autres services financiers : épargne, assurance, transfert d'argent) est comme à un point de blocage dans l'agriculture et a fortiori dans l'élevage. « Quoi de plus difficile que le financement de l'agriculture ? Le financement de l'élevage. » Telle était le titre d'un article publié en 2009 qui faisait part des difficultés rencontrées dans la tentative de mise en place d'une banque des éleveurs au Mali, la FADEL. Dans la prochaine période, il est impératif qu'un dispositif d'accès au crédit pour les familles d'éleveurs soit sinon mis en place à grande échelle, du moins testé dans la région. On sait déjà d'expérience qu'un tel dispositif sera difficile à mettre en œuvre et nécessitera aussi bien des ressources humaines que financières. Comment agir au niveau régional ? La CEDEAO pourrait d'abord inciter les États à concevoir des programmes de facilitation de l'accès au crédit adaptés aux éleveurs via la bonification des taux d'intérêt, des fonds de garantie ou autres. Elle pourrait ensuite actionner les instruments financiers existants au niveau régionaux (Fonds de développement agricole, ECOWADF) pouvant faire effet levier sur les institutions financières des pays. Ces deux fonds, l'un logé à la CEDEAO et l'autre à l'UEMOA, ont pour vocation est de financer le développement de l'agriculture et de l'élevage. Celui de la CEDEAO est aujourd'hui inactif et celui de l'UEMOA est partiellement actif. Il importe de déverrouiller la situation rapidement. La CEDEAO devrait également favoriser la mise en relation des OP, des États et des institutions financières et les PTF sur la question de l'accès au crédit, qui aujourd'hui ne discutent pas suffisamment ensemble de cette question. Enfin il semble important de capitaliser et d'encourager les échanges d'expériences entre pays autour des initiatives de Fonds de développement agricoles et territoriaux (exemple du FIRCA en Côte d'Ivoire, du FODEL au Burkina, ou des fonds nationaux de développement en discussion dans plusieurs pays dont le Mali). Dans ces initiatives émergentes, il s'agirait d'étudier en particulier les opportunités offertes en termes de financement du conseil aux éleveurs, et des activités rurales annexes à l'élevage, point généralement peu étudié et pris en compte. La possible contribution des éleveurs (via notamment les ressources fiscales apportées par les marchés à bétail) à ces fonds doit aussi être étudiée.

Agir énergiquement et urgemment sur la filière lait

Selon l'APESS, il est important d'étudier sérieusement la possibilité d'un relèvement du tarif extérieur commun. Sans taxation plus significative de la poudre de lait importée (droit de douane et TVA), tous les investissements publics qui pourraient être réalisés par les États pour promouvoir la collecte auprès des exploitations familiales et la filière lait local risquent d'être vains. Par ailleurs, il faudrait adopter une véritable politique laitière régionale, qui consisterait à d'abord favoriser l'émergence de centres de collecte et de mini laiteries, l'une des voies de développement principales des filières lait local. Cela pourrait se traduire par l'accompagnement de projet pilotes sur du moyen terme (les résultats n'étant pas immédiats) du type de la laiterie du berger au Sénégal. On pourrait également mettre en place des incitations visant à augmenter la part de lait local collectée par les entreprises industrielles (dans le secteur du riz, le Nigeria a mis en place un système différencié qui conduit à taxer fortement les importateurs non investis dans la promotion de la filière nationale, et à appliquer des taxes nettement moindres lorsque les importateurs promeuvent la filière locale). Enfin il faudrait concevoir un programme en bonne en articulation avec ce que propose l'UEMOA dans une étude réalisée en 2013 et qui repose sur 3 piliers : (i) l'appui aux fermes intensives périurbaines (agro-entrepreneurs) ; (ii) l'incitation à la collecte du lait local par les laiteries industrielles et (iii) l'appui à la collecte rurale portée par des mini-laiteries artisanales, des laiteries et des organisations de producteurs.

Considérer l'éducation des éleveurs comme une priorité

Rappelons la charte d'engagement des chefs d'États de Niamey (Juin 2015) selon laquelle : « *la CEDEAO s'est engagée à mettre à profit la dynamique de révision du PRIA et des PNIA pour accorder un haut degré de priorité à l'éducation et la formation professionnelle des populations pastorales dans les politiques communautaires. Elle s'emploiera, en collaboration avec l'UEMOA, à favoriser la prise en charge de cette problématique dans le programme communautaire de développement.* ». Selon l'APESS, l'éducation et la formation des pasteurs sont des enjeux de la plus haute importance. La transformation de l'élevage, sa modernisation, son adaptation au monde de demain passera d'abord par l'éducation et la formation des enfants et des jeunes pasteurs. Malgré l'importance de la thématique, le PRAPS a éliminé toute la dimension « Jeunes » et les questions d'éducation. La démarche PREPP (Programme Régional d'Éducation et formation des Populations Pastorales en zones transfrontalières) doit donc être renforcée et étendue, car elle rencontre un grand succès sur le terrain, et répond à une forte demande de la part d'un milieu souvent dépeint comme réfractaire à l'école. Aujourd'hui le dispositif n'est malheureusement pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins. Pour rappel, le PREPP est un programme d'éducation et de formation des éleveurs mobiles s'appuyant sur des comités transfrontaliers (établis sur 5 frontières). Ces derniers ont prouvé leur utilité et gagneraient à être valorisés au-delà de la thématique de l'éducation : ils peuvent jouer un rôle déterminant dans la prévention des conflits et la gestion de la transhumance transfrontalière.

Quelques références utiles

Document d'orientation stratégique de l'APESS : « pour un élevage moderne de vie » Apess horizon 2021, 2011
http://apess.org/attachments/article/198/DOS_APESS.pdf

Profils d'exploitations familiales d'éleveurs en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, 2013
http://apess.org/documents/Eleveurs-apess-profil-d-exploitations-familiales.pdf

Présentations et documents relatifs aux 25 ans de l'Apess, 2014
http://apess.org/index.php?option=com_content&view=article&id=366&Itemid=152

Bulletin de veille 264 spécial pastoralisme, 2015
http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bdv_pastoralisme_partie1.pdf
http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/bdv_pastoralisme_partie2_vf.pdf

Le financement public dans l'élevage au Sahel depuis 10 ans : un double sous investissement, 2014
http://apess.org/documents/synthese-etudes-bilan-maputo-apess.pdf

Le paradoxe de l'élevage au Sahel : forts enjeux, faibles soutiens, 2015
http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/BDS_No16_elevage_0415.pdf

Note de position des Réseaux Régionaux d'Éleveurs d'Afrique de l'Ouest (APESS et RBM), 2013
http://www.inter-reseaux.org/ressources/article/note-de-position-des-reseaux

Note d'analyse de l'impact des politiques commerciales régionales sur la filière lait local en Afrique de l'Ouest, 2015
http://fr.slideshare.net/fatimatakone90/note-danalyse-de-limpact-des-politiques-commerciales-rgionales-sur-la-filire-lait-local-en-afrique-de-louest

Éléments de bilan du soutien public à l'élevage au Mali depuis Maputo, 2014
http://apess.org/documents/dix-ans %20apres-maputo-note-apess-mali-mise-en-page230814.pdf

Éléments de bilan du soutien public à l'élevage au Burkina Faso depuis Maputo, 2014
http://apess.org/documents/dix-ans-apres-maputo-note-apess-burkinamise-en-page230814.pdf

Éléments de bilan du soutien public à l'élevage au Niger depuis Maputo, 2014
http://apess.org/documents/dix-ans-apres-maputo-note-apess-niger-mise-en-page230814.pdf

Éléments de bilan du soutien public à l'élevage au Sénégal depuis Maputo, 2014
http://apess.org/documents/dix-ans-apres-maputo-note-apess-senegal-mise-en-page230814.pdf

Photographies : Patrick Delmas

Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane — APESS
04 BP 590 Ouagadougou 04
Burkina Faso
Tél. : (226) 25 34 66 36
Email: sg@apess.org
www.apess.org

Inter-réseaux Développement rural
32 rue le Peletier 75009 Paris France
Tél : (33) 01 42 46 57 13
Email : inter-reseaux@inter-reseaux.org